

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

POLE MOYENS ET MUTUALISATION

SERVICE DE LA COORDINATION

Bureau de la coordination régionale

Affaire suivie par M. Ufuk DALKAYA

ufuk.dalkaya@paris-idf.gouv.fr

Tel : 01.82.52.42.85

Paris, le 23 OCT. 2019

N° 2019/

/SGAR/PMM/SC/BCR

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

à

Madame la Présidente du Conseil d'administration
de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France

à l'attention de Madame Isabelle ROQUES

Objet : Délibérations numérotées A19-3-1 / A19-3-2 / A19-3-2bis / A19-3-3 du
Conseil d'administration du 2 octobre 2019.

P.J. : 4 délibérations.

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Établissement Public
Foncier d'Île-de-France, visées en objet, adoptées lors du Conseil d'administration du 2 octobre
2019.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents
que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



Michel CADOT

Conseil d'administration A19- 3

du 2 octobre 2019

Délibération n° A19-3-2bis

Objet : Composition de la Commission thématique « prospective foncière »

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de paris portant publication de la liste nominative des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le programme pluriannuel d'interventions de l'EPF Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,


Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Valide la composition de la commission thématique « prospection foncière » :

- **M. Denis GABRIEL, Président de la commission,**
- Mme Corinne VALLS,
- M. Olivier KLEIN,
- Mme Nicole GOUETA,
- M. Jacques DROUHIN,
- M. Gilles BATTAIL,
- Mme Yasmine BENZELMAT,
- M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
- M. Pierre DENIZIOT,
- M. Hervé SCHMITT,
- M. Pierre GARZON,
- Et la participation de M. Thierry PILLET, contrôleur budgétaire.

La Présidente
Valérie PECRESSE



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Le Préfet de Région
Ile de France

Michel CADOT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.